

Calcul des subventions Comment remplir et exploiter le questionnaire ?

D'un point de vue général le fait de ne remplir le questionnaire que tous les 3 ans amène deux difficultés :

- Une évolution très sensible des données (et donc des subventions) qui n'est pas suffisamment estompée par le lissage.
- Des difficultés pour récupérer les données sur trois années, surtout si les dirigeants changent.

Il semble donc plus judicieux de solliciter chaque année les clubs pour qu'ils fournissent leurs données, mais de calculer la subvention sur les trois années précédentes pour éviter les trop fortes variations.

Ainsi, pour la subvention de l'année N, on utilisera les données des années N-1, N-2, N-3.

Cette méthode permettra aux sections d'affiner le calcul des subventions plus précisément.

Sports de masse :

Indiquer l'ensemble des adhérents, falaisiens, CDC et hors CDC, y compris les vétérans de + de 35 ans.

Nota 1 : Les membres des bureaux sont considérés comme falaisiens, même si leur lieu de résidence se situe hors CDC.

Qualité d'encadrement et d'arbitrage :

Salariés : il faut tenir compte de leur temps d'activité pour le club :

- Temps plein = 1
- Temps partiel = nombre d'heures par rapport à un temps plein (1607 heures)

Encadrants internes : ceux qui assurent des entraînements, hors accompagnateurs.

Membres participants aux instances : indiquer les membres officiels des instances fédérales, et non pas ceux qui ont assisté à une ou plusieurs réunions.

Sports de compétition :

La difficulté est de bien vérifier que chaque sportif ne soit comptabilisé qu'à un seul niveau (le meilleur).

En sport collectif, pour les podiums, on en compte autant que de joueurs sur le terrain (hors remplaçants).

À présent, il est demandé de différencier les vétérans de + de 35 ans qui participent à des championnats vétérans du reste des effectifs : ne seront comptabilisés que les vétérans qualifiés pour les phases Départementales, Régionales voire Nationales et Internationales.

Kilomètres parcourus :

Comptabiliser (selon le tableau qui sera fourni) les kilomètres parcourus par chaque sportif pour les compétitions officielles hors interclubs. Les remplaçants des équipes de sport collectif sont inclus mais pas les accompagnateurs.

À présent, il est demandé de différencier les vétérans de + de 35 ans qui participent à des championnats vétérans du reste des effectifs : ne seront comptabilisés que les vétérans qualifiés pour les phases Départementales, Régionales voire Nationales et Internationales.

Sport bonus :

Indiquer les recettes annuelles globales de la section et le montant des recettes perçues lors des manifestations, via les sponsors ou les dons.

Participation à la vie communale :

Seules les manifestations falaiso-falaisiennes sont prises en compte, hors compétitions officielles (pour l'année).

- Forum des associations : 8h pour la tenue d'un stand, 24h si organisation d'une animation ;
- Participation aux Instances falaisiennes (groupe de travail ou commissions à la mairie, bureau de l'ESF, autres à préciser) ;
- Stages et animations gratuits : compter 4h par demi-journée pour chaque encadrant participant réellement ;
- Téléthon : uniquement si l'activité a concerné le Téléthon de Falaise, en précisant le nombre d'heures alloué pour l'organisation de cette manifestation.